



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Date de convocation 28 mars 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 28 mars 2025	Nombre de conseillers présents :	15
	Nombre de conseillers votants :	15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 28 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT, M. JACQUET

M. CARNOT est arrivé à 19 h 12 durant la lecture du point n° 1.  
Mme MITTELETTE-ROUSSI est arrivée à 19 h 40 durant la lecture du point n° 5.

Ont donné pouvoir : Mme Stéphanie MITTELETTE à Mme Sylvie BARBERI  
M. Alain PRAT à M. Patrick VELAY  
Mme Alexandra EYERABIDE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

#### **N° 2025 / IV / 11 – 7.5 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 10- 1 et 25-1,  
VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le contrat d'engagement républicain,  
VU la délibération n° 2025/ IV / 5 – 7.1 du Conseil municipal du 10 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025,  
CONSIDÉRANT la volonté municipale d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations et à divers organismes de droit privé au titre de l'année 2025,  
CONSIDÉRANT les engagements que doit prendre toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **par 15 voix POUR**  
(S.MITTELETTE-ROUSSI et P. VELAY ne prenant pas part au vote)

**DÉCIDE** l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau suivant :

Titre de l'association	Subventions 2025	Subventions exceptionnelles 2025	Total
<b>Affaires culturelles</b>	<b>26 870,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>26 870,00 €</b>
Les 3C	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
La Communauté des Dés	300,00 €	- €	300,00 €
La Clef des Chants	340,00 €	- €	340,00 €
Ateliers Théâtre du Malassis	930,00 €	- €	930,00 €
Dyali	300,00 €	- €	300,00 €
<b>Affaires scolaires</b>	<b>3 100,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 100,00 €</b>
Coopélices de l'école élémentaire	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
Coopérative de l'école maternelle	1 300,00 €	- €	1 300,00 €
L'école Le livre et l'enfant (primaire)	300,00 €	- €	300,00 €
Le petit et le livre (maternelle)	300,00 €	- €	300,00 €
<b>Affaires sociales</b>	<b>700,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>700,00 €</b>
Jeunes Sapeurs Pompiers	300,00 €	- €	300,00 €
Le Geai	100,00 €	- €	100,00 €
P'tit Cerny	300,00 €	- €	300,00 €
<b>Affaires sportives</b>	<b>2 170,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 170,00 €</b>
ABC du Volant	400,00 €	- €	400,00 €
Aigle Fertoise de Cerny Boissy foot	200,00 €	- €	200,00 €
VTT Trial	80,00 €	- €	80,00 €
Arts et Corps	590,00 €	- €	590,00 €
COSE (Club Olympique Sud Essonne)	300,00 €	- €	300,00 €
Gymnastique sportive de Cerny	600,00 €	- €	600,00 €
<b>Subvention exceptionnelle</b>	<b>- €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>120,00 €</b>
Scouts et guides de France	- €	120,00 €	120,00 €
<b>Total de l'article 6574</b>	<b>32 840,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>32 960,00 €</b>

**PRÉCISE** que le versement de la subvention sera conditionné par la signature d'un contrat d'engagement républicain,

**SUBORDONNE** le versement de chaque subvention à la présentation d'un bilan d'activités et d'un bilan comptable de l'année N-1,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Publié le 25 avril 2025



Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny